

Vous êtes priés d'assister à la

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 20 mars 2021 dans la salle des fêtes de Salles-la-Source à 10 heures.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du Compte rendu de la réunion précédente
- ✓ Décisions du Maire.
- ✓ Tarifs de location de la salle du Causse
- ✓ Enfouissement de réseaux convention à passer avec le SIEDA : Le Monteil, chemin du Caoussou à Mondalazac.
- ✓ Création réseau pluvial à la Carnicousie
- ✓ Extension de réseau Eau Potable à Trinquières
- ✓ Amortissement des travaux SIEDA Figuières-Blermont
- ✓ Dossiers subventions DETR, Département et Région
- ✓ Approbation du compte administratif 2020.
- ✓ Approbation du compte de gestion 2020.
- ✓ Affectation des résultats 2020
- ✓ Vote des taux d'imposition 2021
- ✓ Débat d'orientation budgétaire



Le Maire,
Jean-Louis ALBERT

L'an deux mille vingt-et-un le 20 mars, à 10 heures, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Salles-la-Source sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents :

Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Corinne PANISSIÉ, Nadine GINESTET, Adjoint

Franck ALIBERT, Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Christel LAYROL-PITORSON, Jean-Daniel LECINA, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Stéphane PERRIN, conseillers municipaux.

Représentés :

Fabienne MOARÈS a donné procuration à Olivier BRU.

Lucie ENCAUSSE a donné procuration à Nadine GINESTET.

Alexis BEC-LINTILLAC a donné procuration à Corinne PANISSIÉ.

Absente :

Laure-Julie COMMANDRÉ

Madame Maillebauu a été nommée secrétaire



Objet de la délibération n°20210320-1

TARIFS ET DELEGATION DE GESTION DES SALLES DES FETES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de conclure une convention de délégation de service public avec les associations gestionnaires des salles des fêtes de Souyri, Salles-la-Source, Mondalazac et Cougousse à compter du 1^{er} avril 2021. Il convient également de fixer les tarifs de location des salles des fêtes et de la rémunération du délégataire.

Entendu cet exposé, après lecture des conventions, le Conseil municipal, est invité à donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les conventions de délégation de service public avec les associations gestionnaires et à fixer les tarifs comme suit :

villages	bâtiments	TARIFS		Rémunération délégataire	GESTIONNAIRE	
S a l l e s	Salle des fêtes	Mairie, école...	0€ mais ménage à charge	0.00 €	La source en Forme	
		Autres associations	30.00 €	0.00 €		
		Adhérents de l'association	100.00 €	70.00 €		
		Habitants de la Commune	130.00 €	100.00 €		
		Mariages Commune	300.00 €	270.00 €		
S o u y r i	Salle des fêtes	Mariages 3 jours	450.00 €	390.00 €	Club des Jeunes	
		WE 2 jours Souyri	200.00 €	140.00 €		
		Associations ou membre CDJS	60.00 €	0.00 €		
		RAM, Mairie, école, crèche	0€ mais ménage à charge	0.00 €		
M o n d a l a z a c	Salle des fêtes	Association de la commune	WE	40 €	Association de la Salle du causse	
		Association Hors Commune	WE	60 €		20 €
		Habitants de la Commune	WE	100 €		60 €
		Habitants de la Communauté	WE	130 €		90 €
		Personnes extérieures	WE	300 €		260 €
	Gîte du 01/04 au 01/12	Gîte seul	10 € / personne / nuit	5 € / personne		
		Gîte + salle des fêtes (en sus du tarif de location de	5 € / nuit / personne	2,5 € / personne		
C o u g o u s s e	Salle des fêtes	Adhérents de l'association	30.00 €	15.00 €	Club d'Animation	
		Habitants de la Commune	90.00 €	75.00 €		
		Personnes extérieures	120.00 €	105.00 €		



Objet de la délibération n°20210320-2

SIEDA : ENFOUISSEMENTS RESEAUX

Bernard Causse, Adjoint au Maire, présente au Conseil municipal les projets d'enfouissement des réseaux au Monteil et au chemin du Caoussou à Mondalazac.

a. Le Monteil

Le montant total des travaux de dissimulation des réseaux dans le hameau du Monteil s'élève à :

97 000 € H.T. SOIT 116 400 € TTC,
Reste à charge de la commune 36 850 € HT

Et se répartissent ainsi :

- Réseau électrique : 71 000 € H.T à charge de la Commune 30 % soit 21 300 € H.T.
- Réseau téléphonique : 16 000 € H.T. à charge de la commune 50 % soit 8 000 € H.T.
- Appareillage d'éclairage public : 10 000 € H.T. à charge de 7 550 € H.T.

b. Mondalazac, chemin du Caoussou

Le montant total des travaux de dissimulation des réseaux Chemin du Caoussou à Mondalazac s'élève à :

111 000 € H.T. SOIT 133 200 € TTC
Reste à charge total de la commune : 42 100 € H.T.

Et se répartissent ainsi :

Réseau électrique : 82 000 € H.T à charge de la Commune 30 % soit 24 600 € H.T.
Réseau téléphonique : 14 000 € H.T. à charge de la commune 50 % soit 7 000 € H.T.

Appareillage d'éclairage public : 15 000 € H.T. à charge de 7 550 € H.T.

L'accord de principe donné au SIEDA pour la réalisation de ces travaux permet une étude approfondie et de prendre rang dans la programmation que mettra en place le SIEDA pour les années à venir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide cette programmation de travaux.



Objet de la délibération n°20210320-3

CREATION D'UN RESEAU PLUVIAL A LA CARNICOUSIE

Bernard Causse, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes CONQUES-MARCILLAC nous a informés qu'elle souhaite réaliser très rapidement un réseau d'eaux usées à La Carnicousie. Le réseau pluvial étant inexistant ou trop vétuste, il est nécessaire de le reprendre et de coordonner les travaux des deux réseaux.

Par ailleurs, la Commune est en train d'acquérir des terrains, appartenant à Mme VACHIN, permettant d'accéder à une ancienne réserve d'eau qui servira à la défense incendie de tout le quartier et qui servirait d'exutoire au réseau pluvial.

Bernard CAUSSE précise que le devis a été établi sur la base du marché à bons de commande de la Communauté de Communes ; le montant total, pluvial et défense incendie s'élève à 39 966,50 € H.T. soit 47 959.80€ TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide cette opération.

👤 👤 👤 👤 👤

Objet de la délibération n°20210320-4

EXTENSION RESEAU D'EAU POTABLE A TRINQUIES

Emilienne MARRE, 1^{ère} Adjointe, rappelle que le PLU approuvé en 2013 a classé en zone constructible des parcelles situées à Trinquies.

Des projets de constructions sont en cours d'étude et ont mis en évidence la nécessité de reprendre le réseau d'adduction d'eau potable car l'existant est insuffisant et passe en servitude en propriété privée.

L'extension de réseau envisagée a donc 2 objectifs :

- Desservir en eau potable les terrains classés en zone constructible – ce qui est une obligation,
- Supprimer les servitudes existantes et reprendre les anciens branchements.

Le coût pour la Commune est de 18 038.68 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide cette opération.

👤 👤 👤 👤 👤

Objet de la délibération n°20210320-5

AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Monsieur Bru, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal qu'il convient de décider de la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la Commune en 2020 au SIEDA pour les travaux d'enfouissement des réseaux sur Blermont-Figuières pour 47 920.59 €

Il est proposé au Conseil municipal d'amortir ces subventions sur 5 années

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, valide cette proposition.

👤 👤 👤 👤 👤

Objet de la délibération n°20210320-6

DETR VOIRIE SUITE INTEMPERIES

Afin de maintenir le réseau des voies communales en bon état, des travaux d'investissement s'imposent pour améliorer la voirie fortement dégradée par les intempéries.

Il est impératif de réaliser ces travaux pour assurer la sécurité des usagers.

Ces travaux représentent un investissement conséquent pour le budget communal.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. :		49 934.40 €
Etat	40%	19 973.76 €
Région	20%	9 986.88 €
Département	20%	9 986.88 €
Autofinancement	20%	9 986.88 €
TOTAL		49 934.40 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

Dès que possible pour des raisons de sécurité

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20210320-7

DETR AMÉNAGEMENTS ESPACES PUBLICS

La Commune de Salles-la-Source souhaite aménager des espaces publics dans les villages de Mondalazac, Cadayrac et Souyri.

Les enjeux sont à la fois patrimoniaux, esthétiques et sécuritaires. Ils sont détaillés dans l'étude de conception jointe au dossier.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionables H.T. :		527 931.20 €
Etat	40%	211 172.48 €
Région	20%	105 586.24 €
Département	20%	105 586.24 €
Autofinanceme	20%	105 586.24 €
TOTAL		527 931.20 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

2 Tranches, Cadayrac en 2021 et Mondalazac et Calcadis en 2022

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.

- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20210320-8

DETR MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

La Commune de Salles-la-Source, afin de répondre au fort développement démographique a lancé un programme de réhabilitation et d'extension de son école de Souyri et a souhaité y associer la création d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. :		309 917.17 €
Etat	40%	123 966.87 €
Région	20%	61 983.43 €
Département	20%	61 983.43 €
Autofinancement	20%	61 983.43 €
TOTAL		309 917.17 €

Échéancier prévisionnel de réalisation

2021/2022

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20210320-9

DETR ECOLE NOUVELLE 2021

La Commune de Salles-la-Source, afin de répondre au fort développement démographique, doit lancer un programme de réhabilitation et d'extension de son école.

Le travail avec un programmiste a permis de déterminer les besoins. L'analyse est jointe au présent dossier.

Ce programme se réalisera en 3 phases :

2020 : phase études ; 2021 : 1^{ère} tranche de travaux ; 2022 : 2^{ème} tranche de travaux

Les phases 1 et 2 ont fait l'objet d'une aide DETR en 2020. La demande 2021 porte sur la 3^{ème} phase.

Plan de financement

Coût estimatif total des travaux subventionnables H.T. : 1 423 058 € (coût estimatif + 15% travaux supplémentaires et aléas)

Etat	40%	569 223.20 €
Région	20%	284 611.60 €
Département	20%	284 611.60 €
Autofinancement	20%	284 611.60 €
TOTAL		1 423 058.00 €

Échéancier prévisionnel de réalisation
2021/2022

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20210320-10

DETR INTEMPÉRIES CROUZIE ET RAN 2021

Les fortes pluies ont provoqué un glissement de terrain très important rue de la Crouzie à Salles-la-Source. Un mur de soutènement de la voie s'est effondré sur une grande longueur, tout le pluvial est à reprendre. D'important travaux sont à prévoir pour réouvrir l'accès mais également pour sécuriser et garantir la stabilité de la voie communale située au-dessus du glissement, voie actuellement fermée à la circulation par arrêté municipal. Le chemin de Ran est également devenu impraticable suite aux fortes inondations.

Des études géotechniques sont à prévoir afin de garantir l'efficacité des travaux.

La présence sous la voie de la conduite forcée de la Société hydroélectrique impose une plus grande vigilance encore et risque de compliquer les travaux à envisager.

L'estimation des travaux pourra être revue en fonction du résultat de l'étude.

Ces travaux extrêmement onéreux mais indispensables vont impacter fortement le budget de la collectivité.

PLAN DE FINANCEMENT :

Coût estimatif total des études et travaux subventionnables H.T. : 193 952 €

Etat	40%	77 580.80 €
Région	20%	38 790.40 €
Département	20%	38 790.40 €
Autofinancement	20%	38 790.40 €
TOTAL		193 952.00 €

ECHEANCIER :

2021- dès que possible vu l'urgence de rétablir la circulation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- ✚ approuve le projet ainsi que le plan de financement.
- ✚ donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la consultation des entreprises, le marché de travaux et tout document se rapportant à ce dossier.
- ✚ autorise Monsieur le Maire à demander les subventions à l'État, à la Région et au Département.

✚ ✚ ✚ ✚ ✚

Objet de la délibération n°20210320-11

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la présidence de Monsieur Bru, adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 1 371 771.76 €

Recettes : 1 636 623.08 €

Reports N-1 : 382 670.96 €

Excédent de clôture : 647 522.28 €

Investissement

Dépenses : 1 038 097.62 €

Recettes : 363 905.23 €

Reports N-1 : 613 771.74 €

Restes à réaliser Recettes : 244 566 €

Restes à réaliser Dépenses : 569 100 €

Besoin de financement : 384 954.65 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget communal 2020.

☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20210320-12

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞ ☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20210320-13

